



PERIGORD-LIMOUSIN

CHRONIQUE DU MONDE DE DEMAIN N° 6

Novembre-Décembre 2020

LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La paralysie mondiale causée par la pandémie du covid 19 a révélé, notamment, les vices et fragilités du système agro-alimentaire « moderne » industrialisé, capitalisé et internationalisé. On observe ainsi, depuis peu, un changement remarquable du discours officiel, à tous niveaux, européen, national, régional, reprenant largement ce qui était exprimé depuis longtemps par l'univers associatif et les lanceurs d'alerte. Les maîtres-mots en sont Souveraineté, et Transition, qui se déclinent en valorisation du local, de la résilience, et de la recherche d'une moindre empreinte sur le climat et la biodiversité. Le moment serait-il venu d'un véritable changement ? Le consensus est là, mais les lourdeurs de l'appareil agro-industriel et les hésitations de la classe politique permettent de douter de la rapidité nécessaire.

La matière documentaire est si abondante que cette chronique ne sera pas une simple revue de presse, mais un ensemble de fiches thématiques référencées :

- La Politique Agricole commune, de 1962 à la réforme en préparation
- Echos du Débat Public en cours
- Nouvelle politique nationale de la transition agricole et alimentaire
- Ambitions en Nouvelle Aquitaine : la feuille de route Neo Terra
- La résilience alimentaire
- Changement climatique et sécurité alimentaire au niveau mondial

Nous terminerons par quelques « coups de cœur ».

Fiche 1 : la PAC, de l'origine à la réforme en préparation

Mise en œuvre dès 1962, la Politique Agricole Commune fut la première à être décidée dans le cadre du Marché Commun. Elle occupait la première place dans le budget européen, et la France en fut la principale bénéficiaire. Il s'agissait alors de développer vite et fort la capacité agricole d'une Europe d'après-guerre épuisée et mal nourrie.

Trente ans plus tard, en 1992, les agriculteurs ont rempli le contrat social et l'Europe doit faire face à des excédents. Une première réforme intervient alors pour stabiliser les dépenses du budget européen, répondre aux critiques environnementales, et pouvoir négocier une libéralisation des échanges mondiaux de produits agricoles. Cette réforme réduit les prix garantis et en échange instaure des aides compensatoires directes au revenu des agriculteurs.

En 2003 une deuxième réforme apporte divers ajustements et institue la conditionnalité des aides : l'Europe conditionne le versement des aides au respect de certaines règles en matière d'environnement, de santé et de bien-être animal. Par ailleurs les modalités de financement sont modifiées : le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie) fait place à 2 fonds : le FEAGA (fonds européen agricole de garantie) finance les aides directes au revenu agricole, dites « du 1^{er} pilier »; et le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) finance les aides au développement rural, dites du 2^{ème} pilier. Ces aides font l'objet d'une programmation pluri-annuelle.

Enfin en 2013 une troisième réforme fut décidée, instituant notamment le « paiement vert » au bénéfice des agriculteurs les plus « vertueux » en matière d'environnement.

Mais le contexte de cette réforme donna lieu à un débat public intense pour savoir si elle allait assez loin face aux nouveaux défis, notamment la lutte contre le changement climatique et la production alimentaire durable. La Commission Européenne a donc effectué, de février à mars 2017 une consultation du public européen sur l'avenir de la PAC. Suite aux enseignements de cette consultation, la Commission a publié en novembre 2017 une communication sur l'avenir de la PAC. Puis en Juin 2018 elle adressé au conseil des ministres européens de l'agriculture et au parlement européen une nouvelle proposition de réforme sous la forme de 3 projets de règlements.

Cette nouvelle réforme, portant sur la période 2021-2027, donne lieu à d'importants travaux préparatoires, actuellement en cours au niveau des états et des régions.

Un « portrait » de la France agricole et forestière a fait apparaître certains enjeux majeurs :

- tensions sur les ressources naturelles et la biodiversité : l'agriculture et la forêt sont responsables de 16% des émissions de gaz à effet de serre ; l'agriculture est émettrice directe du fait de l'élevage et indirecte du fait des engrais et pesticides de synthèse.

- difficultés de revenu des agriculteurs : sans les aides européennes, 50% des agriculteurs auraient un revenu courant avant impôt négatif.

En conséquence, la France considère que les principaux objectifs pour elle sont :

- 1. Favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, diversifié et résilient*
- 2. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat*
- 3. Consolider le tissu économique des zones rurales*
- 4. De façon transversale, renforcer l'ancrage alimentaire de la PAC et le rapprochement producteurs-consommateurs pour mieux répondre aux attentes sociétales. Permettre un meilleur partage de la valeur entre les acteurs des filières.*

Source :Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Politique Agricole Commune de Demain, dossier pour le Débat Public, janvier 2020

Fiche 2 : échos du Débat Public en cours

Innovation : la nouvelle réforme est préparée conjointement par l'Europe, les Etats et les Régions. Il est demandé à chaque Etat membre de préparer un Plan Stratégique National (PSN). A cet effet, le Gouvernement a lancé en janvier 2020 un Débat Public rassemblant de nombreux acteurs locaux et régionaux pour réfléchir à divers thèmes. Les résultats seront synthétisés pour servir à construire le PSN. Le CPIE a participé le 24 octobre dernier à l'un de ces débats, organisé à Angoulême, avec les gestes barrières requis. Voici quelques échos de ce débat :

- Trois notions sont à retenir en matière d'alimentation:

. *Sécurité alimentaire* : c'est l'assurance d'un approvisionnement adéquat, pour subvenir aux besoins d'une population donnée. Son défaut produit famines et émeutes.

. *Sûreté* : c'est l'assurance d'avoir une nourriture saine ; son défaut produit des intoxications et des problèmes de santé publique.

. *Souveraineté* : c'est l'assurance de ne pas dépendre d'importations pour les produits essentiels.

A l'échelle de l'Europe, les deux premiers points sont à peu près assurés, avec une forte dépendance aux transports pour l'approvisionnement des villes ; mais le troisième ne l'est pas du tout : il dépend fortement de traités multinationaux garantissant des importations croisées : « j'achète ton soja, tu achètes mon vin », par exemple.

- L'exemple de l'alimentation animale :

Dans le cadre d'un traité avec le Brésil la France importe massivement des tourteaux de soja pour l'alimentation animale. Notons que l'évolution « moderne » a conduit à nourrir les ruminants comme des monogastriques : alors que les ruminants sont équipés de trois estomacs leur permettant de

digérer l'herbe et les fibres ligneuses, on donne aux vaches laitières des tourteaux de soja accompagnés de maïs ensilé, ce qui augmente la production de lait mais est anti-physiologique. Les vaches allaitantes, par contre, élevées pour la viande, sont nourries à l'herbe et au foin.

Quelles alternatives ?

- + Cultiver en France des plantes riches en protéines, comme luzerne, pois fourragers, féveroles, pour les substituer progressivement au soja,
- + Orienter les consommateurs vers une moindre demande de viande, en particulier celle des vaches laitières, et vers une préférence pour les races nourries à l'herbe, ce qui donnerait un avantage aux producteurs des zones de collines et montagnes,
- + Renégocier certains contrats avec les pays d'Amérique du nord exportateurs de soja et de viandes produites avec OGM,
- + Réduire les distorsions de concurrence résultant de l'inégale application des règles environnementales et sociales, en Europe et dans le monde.

- Le Droit des Peuples à se nourrir eux-mêmes :

Constamment affirmé par la FAO, ce principe est resté lettre morte. Les pays occidentaux bradent en effet leurs excédents auprès des pays pauvres, ce qui ruine les petits producteurs et n'enrichit que les intermédiaires. Pourtant les expériences d'agroforesterie menées en Afrique, par exemple, démontrent qu'il est parfaitement possible aux autochtones d'assurer l'approvisionnement local, avec des techniques adaptées.

Le changement climatique risquant de désertifier de vastes zones et de causer des migrations « alimentaires », il faudrait que l'effort européen porte sur :

- Des aménagements visant à minimiser les effets du réchauffement,
- L'intervention de techniciens maîtrisant les dernières découvertes en agro-foresterie,
- Une organisation paysanne développant les solidarités, notamment pour la reproduction des semences et le partage de l'eau,
- L'adoption par de plus en plus d'états africains de politiques de souveraineté alimentaire.

- En France, des initiatives salutaires :

+ Surpoids et obésité sont devenus des enjeux de santé publique. Le programme national Nutrition Santé a émis des recommandations nutritionnelles qui commencent à produire leurs effets, notamment pour les fruits et légumes. Mais il serait bon de les orienter vers les plus démunis qui tendent à se nourrir au moindre prix, en leur montrant qu'à dépense égale ils peuvent se nourrir mieux.

+ Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont de formidables outils pour développer des politiques et des pratiques d'alimentation et de santé dans la concertation et la proximité, en privilégiant notamment les circuits courts, la qualité locale dans les cantines et aussi la qualité environnementale, la citoyenneté et la justice sociale.

Fiche 3 Une nouvelle politique nationale de la transition agricole et alimentaire

- Le ministère de l'agriculture a publié le 3 septembre 2020 un document de référence intitulé « Plan de relance pour la transition agriculture, alimentation et Forêt », intégralement accessible sur son site, et téléchargeable, doté de 1,2 milliards d'euros, avec 3 priorités : conquérir la souveraineté alimentaire (364 M€), transition vers une alimentation saine, durable, locale, pour tous (546M€) et adaptation du secteur au changement climatique (300M€)

- Ce plan de relance prévoit notamment une mesure en faveur des PAT pour un montant de 80 millions d'euros.
- Dans ses propos introductifs, le Ministre Julien Denormandie affirme clairement ses analyses et objectifs.
- Ce document d'une vingtaine de pages, d'une lecture aisée, décline un ensemble de mesures chiffrées pour chacune des trois priorités. Il est hautement recommandé de le télécharger pour l'examiner en détail.

cf. : <https://agriculture.gouv.fr/les-mesures-nationales-du-plan-france-relance>

- circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45084>

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/contrats-relance-transition-ecologique-CRTE-circulaire-castex-premier-ministre-36568.php4>

- Un appel à projets : la nouvelle édition de l'appel à projets national du Plan National Alimentaire (PNA) est dotée d'une enveloppe de **7,5 millions d'euros, soit près de 4 fois le montant de la précédente édition**, réunissant le soutien du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à hauteur de 4,3 millions d'euros, de l'ADEME à hauteur de 3 millions d'euros et du ministère des solidarités et de la santé à hauteur de 200 000 euros. Elle permettra de soutenir des projets s'inscrivant dans l'un ou l'autre des 2 volets suivants :

- **Volet 1** - l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- **Volet 2** - le développement de projets (essaimage de projets existants - volet 2-1, ou de mise en œuvre de nouveaux projets pilotes innovants - volet 2-2) répondant aux enjeux du PNA concernant
 - la justice sociale ;
 - l'éducation alimentaire ;
 - les objectifs de la loi EGalim pour la restauration collective ;
 - l'accompagnement du dispositif de PAT.

cf. : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-2019-2023-territoires-en-action>

Fiche 4 En Nouvelle Aquitaine, la feuille de route Neo Terra

Le 9 juillet 2019, les élus de Nouvelle-Aquitaine réunis en séance plénière ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra. Elle se fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.

Avant les débats, Hervé Le Treut, directeur du comité scientifique AcclimaTerra et Vincent Bretagnolle, pour le comité scientifique Ecobiose, ont pu s'exprimer devant Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et les élus régionaux. Ces deux experts représentent à eux deux un regroupement de scientifiques d'environ 450 chercheurs.

Selon Hervé Le Treut, « l'enjeu est la question de l'éducation et de la compréhension partagée du sujet. Pour exemple, seulement 15 % des français ont compris ce que sont les gaz à effet de serre. Alors les maîtres mots sont : éducation, médiation et écoute ».

Un an après son lancement par la région Nouvelle-Aquitaine, c'était l'heure du premier bilan pour Néo Terra, cette démarche transversale qui vise à insuffler les transitions à l'ensemble des politiques régionales. Ainsi, sur les 15.000 dossiers de subventions votés entre octobre 2019 et mai 2020 par le conseil régional toutes politiques confondues, 3.833 répondent à au moins une des onze ambitions

fixées par cette feuille de route. Cela représente 25 % des dossiers et 42 % des aides régionales pour un budget qui s'élève à 600 M€.

L'ambition 2 concerne la transition agro-alimentaire. Au cours de cette première période de mise en œuvre, 1087 dossiers ont été financés (soit 28% du total des dossiers référencés) pour un montant de 62,5 millions d'Euros, auxquels se sont ajoutées les aides de FEADER.

On remarque le dossier VITIREX, pour un collectif de viticulteurs engagés dans la transition, la filière ovine, la filière AOC pommes du Limousin.

cf. : <https://www.neo-terra.fr/>

Fiche 5 La résilience alimentaire

Dossier « les Greniers d'Abondance »

Ce concept désigne la capacité d'un territoire à garantir la sécurité alimentaire de ses habitants dans un contexte de perturbations multiples et imprévues. Il rejoint la notion d'adaptabilité, condition de survie.

Deux nécessités : comprendre, à partir de constats scientifiques, les menaces qui pèsent sur le système alimentaire, et proposer des leviers concrets d'action.

Le dossier propose 11 voies de résilience, dont certaines concernent le maintien de la population agricole et des terres, d'autres l'autonomie à rechercher dans les domaines énergétiques, techniques, pour les semences, pour des outils locaux de stockage et de transformation ; évoluer vers une agriculture locale nourricière, généraliser l'agroécologie, gérer à l'économie la ressource en eau, manger plus végétal, recycler massivement les nutriments.

Les auteurs lancent un appel aux élus locaux (communes, communautés de communes) qui ont la légitimité et les compétences pour agir concrètement, comme en témoignent les nombreux exemples détaillés dans le rapport. Face aux incertitudes de demain, « nous invitons les élus locaux à faire de la résilience alimentaire un pilier structurant de leur politique ».

L'association Les Greniers d'Abondance, créée fin 2018, rassemble plus de 150 personnes aux compétences diverses, pour mener des travaux de recherche, en propre ou en partenariat, sur les vulnérabilités de notre système alimentaire et les réponses à préparer ; mener aussi des actions de sensibilisation et accompagner les collectivités dans leurs politiques de résilience alimentaire.

L'association est partenaire d'un programme de recherche-action financé par l'ADEME et l'Université de Lyon, et impliquant la communauté d'agglomération Grand Angoulême, territoire pilote.

Pour télécharger gratuitement le rapport : <https://resiliencealimentaire.org/>

Fiche 6 Changement climatique et sécurité alimentaire à l'échelle mondiale: rapports de l'ONU et du GIEC

1. « ONU Info » du 9 septembre 2020 présente un rapport du groupe « Unis autour de la science » par lequel un groupe de partenaires mondiaux, incluant notamment l'Office Mondial de Météorologie (OMM) et le GIEC, rassemble les dernières données sur le climat.

Ce rapport met en évidence les effets croissants et irréversibles du changement climatique sur les glaciers, les océans, la biodiversité, les économies et les conditions de vie. Il montre aussi comment en 2020 le covid-19 a entravé la capacité des spécialistes à surveiller ces changements. Le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas, a tenu des propos très alarmistes, soulignant que si de nombreux aspects de notre vie ont été bouleversés en 2020, le changement climatique s'est poursuivi sans

relâche malgré de brefs épisodes de baisse des émissions carbonées liée au confinement. Les défis ne font qu'empirer.

Le rapport propose aux Etats six domaines d'action urgente :

- une relance économique fondée sur la création d'emplois et d'entreprises grâce à une transition propre et verte,
- lorsque l'argent des contribuables est utilisé pour sauver des entreprises, il doit être lié à la création d'emplois verts et d'une croissance durable,
- la puissance fiscale doit conduire au « passage de l'économie grise à l'économie verte »,
- les subventions aux combustibles fossiles doivent cesser et les pollueurs doivent payer,
- les risques et opportunités climatiques doivent être intégrés dans le système financier et dans l'élaboration des politiques publiques,
- enfin la communauté internationale doit apprendre à travailler ensemble.

2. Simultanément, le GIEC présente un volumineux rapport intitulé : « Changement climatique et terres émergées. Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres ». Approuvé à Genève le 8 août 2019 ce rapport est désormais rendu public.

Un résumé copieux à l'attention des décideurs est accessible librement sur le site du GIEC. Sa lecture est malaisée en raison des lourdeurs de la traduction et du langage technique. Il est étayé par de nombreux graphiques et tableaux.

Ce rapport est donc spécifiquement consacré à la gestion des terres émergées et de leur fertilité dans le contexte du réchauffement global.

« Les terres émergées constituent la base principale des moyens de subsistance des êtres humains, incluant l'approvisionnement en nourriture, en eau douce et en de multiples autres services écosystémiques, ainsi que la biodiversité. Les terres émergées jouent également un rôle important dans le système climatique. »

Le rapport aborde de multiples questions : dégradation biologique des sols, menaces sur la capacité des espaces boisés et autres puits de carbone à remplir cette fonction essentielle, scandale du gaspillage alimentaire, aberrations dans la gestion des filières agro-industrielles, effets destructeurs des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, effets redoutables de la fonte des glaces polaires et des glaciers...

Les experts ont élaboré un ensemble de scénarios combinant des hypothèses sur l'évolution démographique mondiale, sur les comportements des consommateurs, sur la capacité décisionnelle des dirigeants politiques en matière de réduction du risque climatique, sur l'évolution des échanges agro-alimentaires, sur l'évolution des inégalités entre régions du monde. Les scénarios les plus favorables à la sécurité alimentaire parviennent à contenir le réchauffement global autour de 1,5° et à réussir des transitions agro-écologiques permettant la résilience alimentaire dans chaque région du globe. Mais ce ne sont pas les plus probables, vu l'importance des défis. Au-delà de 2° de réchauffement global la sécurité alimentaire d'une humanité atteignant 9 milliards ne serait plus assurée et les risques de conflits meurtriers pour la maîtrise des terres seraient élevés.

Le rapport incite les Etats et leurs groupements à s'engager d'urgence vers une transition agricole et alimentaire concernant simultanément les modes de production agricole, la réorientation des secteurs industriels en amont et en aval de cette production, la réduction des transports à longue distance des produits agro-alimentaires, la réduction des inégalités dans l'accès aux ressources alimentaires, l'accompagnement des consommateurs dans l'adoption de pratiques alimentaires différentes.

Il souligne la vulnérabilité spécifique des régions arides d'Afrique et d'Asie, où le désert progresse, par rapport aux risques climatiques affectant la production alimentaire.

Les chiffres clés du rapport (*source : article de La Croix du 08.08 2019*)

►L'agriculture, la sylviculture et d'autres types d'utilisation des terres représentent **23 % des émissions de gaz à effet de serre.**

►En y ajoutant les industries de transformation des aliments, cette part monte à **37 % des émissions de gaz à effet de serre.** Un tiers de la nourriture est gaspillée alors même que 820 millions de personnes souffrent de la faim.

►L'agriculture et la sylviculture rejettent **41 % du méthane et 81 % du protoxyde d'azote** émis, des gaz 24 et 265 fois plus polluants que le dioxyde de carbone.

►**70 % de l'eau douce** mondiale est utilisée pour l'agriculture.

►**72% des terres** terrestres habitables est affecté par l'activité humaine.

COUPS DE CŒUR :

- **A lire** :Henri Léridon et Ghislain de Marsily (sous la direction de), Académie des Sciences, rapport sur la science et la technologie n°32, Paris edp sciences, 2011

Déjà vieux de 9 ans, cet ouvrage pourrait dater d'hier tant les questions posées sont actuelles. Comment nourrir 9milliards d'humains dans un contexte climatique difficile, tout en renonçant aux technologies et organisations économiques qui ont fait bondir la production de nourriture au XX^e siècle, mais en contribuant aux conditions du réchauffement de la planète...L'ouvrage rappelle d'abord les contraintes de tous ordres qui pèseront sur la disponibilité de ressources alimentaires à l'horizon 2050, et traite ensuite des facteurs d'évolution de la demande alimentaire et des conditions d'un équilibre nécessaire. Des recommandations y sont faites aux pouvoirs publics mais aussi à la société civile, car les problèmes mettent en jeu les comportements des producteurs et des consommateurs. Les auteurs mettent en exergue trois domaines où il faut agir sans tarder : la nutrition et les habitudes alimentaires, la production agricole et la protection de l'environnement, enfin *la prévention, l'anticipation et la gestion des situations de crise hélas quasi inévitables.*

- **Exemplaire** : dans la Drôme, la Biovallée

Les associations Biovallée et Ecologie au Quotidien sont depuis longtemps engagées dans des actions de transition écologique. Leur vocation est de promouvoir et aussi d'initier les bonnes pratiques permettant d'orienter le territoire Biovallée vers une amélioration continue.

A l'initiative d'un programme nature, les 2 associations vous invitent à participer à l'action « Sous les arbres ... rejoignons nous ! » qui débute ce 13 Novembre 2020.

<https://www.facebook.com/BiovalleeAssociation/>

- **A lire absolument** : L'OBS n°2928 du 10 au 16 décembre 2020

- P.83 : « comment l'Occident a joué avec les nuages » entretien avec l'historien Jean Baptiste Fressoz.

L'idée que l'activité humaine puisse changer le climat n'est pas d'aujourd'hui, elle a commencé à hanter l'Europe dès la fin du XV^esiècle, après la découverte de l'Amérique. Dans son dernier livre « Les Révoltes du ciel » l'historien montre qu'elle fut même, autour de la Révolution, un vrai champ de bataille politique. Ce débat ne portait pas sur le CO2 mais sur le déboisement et ses conséquences sur le cycle de l'eau : les contemporains de Christophe Colomb pensaient qu'en déboisant on pourrait « assainir » le climat américain, ils portaient un discours théologique justifiant la colonisation européenne. Au siècle suivant un discours inverse valorise l'arbre et le reboisement, puis à la Révolution le discours devient idéologique : la monarchie est accusée d'avoir dilapidé la ressource forestière et privé les paysans de leurs droits. La période est d'ailleurs marquée par de fréquentes « disettes » et révoltes de la faim...Puis à partir de 1850 les disettes s'espacent, les progrès techniques

s'accélérent, on oublie le climat... ». Avec ce livre nous avons voulu démentir l'idée que la pensée écologique aurait émergé grâce à un petit groupe de précurseurs ».

- P.85 : « le Parc Naturel, stade ultime du colonialisme ? »

Cela fait 2 siècles que l'Occident projette sur les pays du Sud ses fantasmes d'une nature vierge, débarrassée de ses habitants. La politique des réserves naturelles perpétue cette vision, selon l'ouvrage de Malcolm Ferdinand paru il y a un an. L'auteur commence par analyser le rapport des colons à la terre, ce qu'il appelle « l'habiter colonial ». Là où la propriété collective crée des obligations mutuelles et oblige à prendre soin de la terre, la propriété individuelle permet d'en faire ce que l'on veut. Une absence de limite que la colonisation va pousser à son extrême à travers le système de la plantation.

Un autre auteur, Guillaume Blanc, dans son livre « l'invention du colonialisme vert », montre comment certains experts occidentaux ont voulu protéger des zones de grande beauté en chassant les habitants, et en faisant notamment le procès de l'agropastoralisme africain qui a certes transformé la nature, mais en a également pris soin.

- P.87 : « Le sucre, une histoire plus aigre que douce »

De la culture de la canne dans l'Inde antique jusqu'à Coca-Cola, l'historien britannique James Walvin raconte l'épopée d'un produit qui a fait à l'humain plus de mal que de bien. « Histoire du sucre, histoire du monde » est paru aux éditions de La Découverte. Pour lui, les trois victimes du sucre sont les Africains (à ravers l'esclavage), les écosystèmes caribéens, et les consommateurs.

D'AUTRES REFERENCES :

Terre De liens vient d'ouvrir un centre ressource (<https://ressources.terredeliens.org/>), c'est une mine d'informations sur beaucoup de thèmes, notamment la question alimentaire ;

Terre De liens gère aussi une plateforme collaborative avec l'INRAE nommé "RECOLTE" (<https://terredeliens.org/RECOLTE-lancement.html>) qui compile beaucoup d'expériences avec les collectivités locales tant sur le plan préservation du foncier nourricier que de l'alimentation .

(Analyse et rédaction Marie-Elisabeth Chassagne, contributions d'Alain Daneau)

